



## Mode d'emploi du Constat amiable - Déclaration d'accident

Ce constat est conforme au modèle retenu par le comité Européen des Assurances (C.E.A.).

### A utiliser pour tout accident automobile.

#### Que faire en cas d'accident ?

- S'il y a des blessés :
- appelez, si la gravité des blessures le justifie, le n° 100 qui avertira les services de secours et de police,
- faites directement appel à la police - la loi vous y oblige - lorsque le recours au n° 100 ne s'impose pas,
- notez les nom, adresse et n° de téléphone des personnes blessées, avant leur départ, à l'intérieur de la couverture de ce carnet.
- **S'il y a des dégâts matériels uniquement :**
- si vous gênez la circulation, le code de roulage impose de déplacer les véhicules aussi rapidement que possible. Prenez cependant la précaution de marquer sur le sol l'emplacement des 4 angles des véhicules à l'aide de craie ou autrement. Relevez, le cas échéant, les traces de freinage, de boue ou de débris. Des photos sont toujours utiles.
- faites appel à la police si vous estimez qu'il y va de votre intérêt, par exemple, si l'autre conducteur refuse de donner sa version ou de signer le constat.

#### Comment remplir un constat d'accident ?

- **Sur les lieux de l'accident :**
- 1. **Utilisez un seul carnet de constat amiable pour 2 véhicules en cause (2 pour 3 véhicules, etc.). Peu importe qui le fournit ou le remplit.** Employez de préférence un stylo à bille et appuyez fort, le double sera plus lisible.
- 2. **N'oubliez pas**, en rédigeant le constat :
  - de vous reporter pour répondre aux questions :
  - a) des rubriques 6 et 8, à vos documents d'assurance (contrat ou carte verte),
  - b) de la rubrique 9, à votre permis de conduire;
  - d'indiquer avec précision le point de choc initial (rubrique 10);
  - de mettre une croix (X) dans la case à hauteur de chacune des rubriques de circonstances (N°s 1 à 17) s'appliquant à l'accident (rubrique 12) et d'indiquer le nombre des cases ainsi marquées;
  - d'établir un croquis de l'accident (rubrique 13).
- 3. Si l'accident a eu des témoins, écrivez leur nom et adresse, surtout en cas de difficultés avec l'autre conducteur.
- 4. **Signez et faites signer le constat par l'autre conducteur.** Remettez-lui un des exemplaires, conservez l'autre.
- **Chez vous :**
- Complétez les renseignements dont a besoin votre assureur, en remplissant la déclaration d'accident au verso du constat.
- N'oubliez pas de préciser où votre véhicule sera visible pour que l'expert puisse au plus vite examiner les dégâts.
- **Ne modifiez en aucun cas la partie constat (recto).**
- Transmettez ce document **sans retard** à votre assureur.
- **Cas particuliers :**
- Si l'autre conducteur est en possession d'un formulaire également conforme au modèle retenu par le Comité Européen des Assurances, mais établi dans une langue différente, **sachez qu'il est identique au vôtre** et vous pouvez donc suivre la traduction de rubrique en rubrique (elles sont numérotées à cet effet) sur votre propre carnet.
- Le présent formulaire servira également dans les cas d'accident sans tiers (lésés), par exemple: dégâts matériels propres, vol, incendie, etc.

Dès réception d'un nouveau carnet de constat, mettez-le dans la boîte à gants de votre véhicule.

Copyright 2001 by C.E.A.  
Edité par ASSURALIA

"Reproduction interdite sans autorisation préalable écrite du C.E.A., titulaire des droits d'auteur. Toute altération ou modification de ce document sans autorisation préalable du C.E.A., fera l'objet de poursuites."



# Constat Européen

## d'Accident

ne nous fâchons pas  
restons courtois  
soyons calmes

voir mode d'emploi